



N°2024 /MEEA/CAB

24-63

Ouagadougou, le 31 JUIL 2024

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement porte à la connaissance de la population que les fortes pluies enregistrées ces derniers jours (fin juillet 2024), ont entraîné une hausse généralisée du niveau des retenues et cours d'eau sur toute l'étendue du territoire national créant des dommages sur les habitations, les cultures et les infrastructures routières, perturbant par endroit le trafic notamment par la submersion de portions de certaines routes.

La situation hydrologique au niveau des retenues et cours d'eau importants à la date du 30 juillet 2024 se présente comme suit :



Tableau n° 1 : situation hydrologique de quelques retenues d'eau au 30 juillet 2024

Région	Province	Commune	Retenue d'eau	Côte (m)	Capacité de la retenue (millions de m3)	Volume (millions de m3) au 30/07/2024	Volume moyen intersaison de 1991-2000 (millions de m 3)	Observations
Centre	Kadiogo	Ouaga	Ouaga 3	461	6,87	7,155	5.8	Le surplus d'eau est évacué par le déversoir vers la forêt Bangre Weogo
Centre Est	Boulgou	Bagré	Bagré	231.46	1700	975,19	768	Elle présente un taux de remplissage de 57,36%
Centre Nord	Bam	Kongoussi	Lac Bam	369	47,7	25,09	18.76	La retenue déverse de façon normale
Est	Kompienga	Pama	Kompienga	177.06	2050	1543,73	631	La retenue présente un taux de remplissage de 75,30%
Nord	Yatenga	Seguenega	Guitti	514		16,98	10.32	La retenue déverse de façon normale
Houet	Houet	Bama	Samendeni	318	1050	1270	ND	La retenue déverse de façon normale
Plateau Central	Oubritenga	Loumbila	Loumbila	647	42,2	36,32	27.30	La retenue déverse de façon normale
Plateau Central	Kadiogo	Nagreongo	Ziga	982	200	247,75	222.87	La retenue déverse de façon normale



Les volumes d'eau actuels supérieurs aux moyennes historiques indiquent une amélioration de la disponibilité en eau, ce qui est bénéfique pour l'irrigation, l'approvisionnement en eau domestique et d'autres usages. Cependant, cette

augmentation présente également des risques accrus d'inondations, pouvant causer des dommages entre autres aux infrastructures, aux habitations et aux cultures.

Tableau n° 2 : situation des écoulements au niveau de stations hydrométriques au 30 juillet 2024

Région	Province	Commune	Localité	Côte (mètre)	Débit (m ³ /s)	Débit moyen intersaison de 1991-2000 (m ³ /s)	Observation
Boucle du Mouhoun	Balé	Boromo	Hèrédougou	570	121	78	Une partie de la chaussée est presque inondée
Boucle du Mouhoun	Balé	Pa	PA	576	62,9	32.3	Risque d'inondation de la chaussée
Centre Sud	Bazèga	Ipelsé	Dakaye	185	4,99	2,45	Risque d'inondation de la chaussée
Hauts Bassins	Houet	Bama	Samendeni	665	76,4	35,8	
Hauts Bassins	Kenedougou	Kourinion	Guéna	Hors barème	113	24,4	Une partie du pont a cédé

Les données montrent que tous les cours d'eau ont des débits actuels supérieurs aux moyennes historiques de 1991-2000. Cela indique une tendance générale à l'augmentation des débits, en raison des pluies diluviennes enregistrées ces derniers jours. Bien que l'augmentation des débits des cours d'eau soit un signe d'une meilleure disponibilité en eau, il constitue également un risque d'inondation.



En outre, les prévisions saisonnières annoncent des possibilités de fortes pluies dans les prochains jours, ce qui pourraient contribuer à une rapide montée des eaux aussi bien dans les cours d'eau que dans les retenues d'eau avec pour corollaire l'augmentation des risques d'inondations.

Dans ce contexte, le **Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)** conseille à la population d'observer les mesures suivantes :

- S'informer sur les risques d'inondation pendant la saison des pluies ;
- Surveiller les conditions météorologiques locales, prendre les alertes au sérieux et évacuer les zones concernées si l'autorité le demande ;
- Respecter les dispositions réglementaires notamment la non-occupation des zones inondables ou submersibles ;
- Assurer l'entretien et la maintenance régulière des ouvrages d'évacuation des eaux de pluies ;
- S'informer des dernières consignes des autorités locales et nationales ;
- Eviter d'utilisation des eaux de crues (inondations) et ne pas s'y baigner ;
- S'éloigner du réseau d'électricité en cas suspicion de mauvais fonctionnement ;
- Assurer une veille permanente sur les ouvrages hydrauliques notamment des barrages par les acteurs locaux (Comité d'Usagers de l'Eau, Comité Locaux de l'Eau, collectivités...) et alerter au besoin ;
- Observer les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement en réduisant le contact avec les eaux de crue car elles pourraient être contaminées ;
- Renforcer la vigilance contre les maladies d'origines hydrique.

Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement



Roger BARO
Chevalier de l'Ordre de Mérite du Développement
Rural avec Agrafe Environnement